

## Séance du 24 Mars 2004

L'an deux mil quatre le Vingt quatre Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Paul UGUEN, Maire.

Présents : : M. Paul UGUEN, Maire, M. Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M. Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mme Françoise NORMAND, M. Tanguy MORVAN, M. Jacques TILLY,

Absents : M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN, M. Michel LE ROY

Procurations : M. Romain QUERE à Mme Martine CUEFF Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN à M. Pierre LE DILAVREC, M. Michel LE ROY à M. Daniel FUSTEC

Procurations : Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 Mars 2004

Date de Publication : 30 Mars 2004

Secrétaire : Pierre LE DILAVREC

<b>Objet</b> : Aménagement esthétique des réseaux aériens Rue de Kérigonan et Rue Charles Rolland
---

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de mise en souterrain des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication rue de Kerigonan et rue Charles Rolland.

L'estimation des dépenses se monte à 165738.25 Euros H.T. se décomposant comme suit :

- réseau basse tension souterrain et dépose aérien	107 819.83 Euros
- réseau d'éclairage public: câblage et mâts	37 311.54 Euros
- réseau de télécommunication: génie civil, câblage et dépose :	20 606.88 Euros

Monsieur le maire précise que ces travaux d'effacements de réseaux aériens peuvent être subventionnés par le Conseil Général (25% de la dépense plafonnée à 60 980 E), le F.A.C.E. « C » ENVIRONNEMENT (65% de la dépense d'effacement du réseau basse tension), le projet se situant dans le périmètre du site classé de l'église et du présidial. Le projet peut également être subventionné par la Région Bretagne au titre des " Petites Cités de Caractère "

Les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et d'éclairage public seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Electrification de PLOUIGNEAU. Les travaux de génie civil de télécommunication seront réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune.

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

1°)- Adopte le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain des réseaux basse tension, d'éclairage public et de télécommunication de la rue de Kérigonan et de la rue Charles Rolland pour un montant de 165738.25 Euros hors taxes.

2°)- Sollicite les subventions ou participations financières du Conseil Général et du F.A.C.E. « C » ENVIRONNEMENT.

3°)- S'engage à verser au Syndicat d'Electrification le montant de la participation communale estimé à 36 936.23 Euros pour les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension et d'éclairage public.